

AFFAIRE N° 4

SECOURS ALLOUE pour l'exercice 1952 aux Anciens Employés, à leurs veuves ou orphelins.

Le Maire donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 22 Janvier 1952

Mesdames,

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous demander de maintenir pour l'année 1952 le secours que vous avez alloué à nos anciens employés communaux de Saint-Denis, non bénéficiaires d'une pension de retraite, ainsi qu'à leur veuve ou orphelins.

Le crédit prévu à cet effet est inscrit au chapitre XXV, article 7 du budget primitif pour l'exercice 1952.

Voici ci-après la liste des bénéficiaires de secours:

LEMEME Georges, ex-garçon de bureau .....	16.848	Rs	p.a.
Melle HOARAU Valentine, ex-monitrice .....	16.848	Rs	"
Mme ERIMA Antoine, Veuve d'un fontainier .....	2.112	Rs	"
Mme DORVAL Henri, veuve d'un jardinier .....	5.616	Rs	"
TURPIN Just, ex-infirmier .....	8.432	Rs	"
Mineurs RONCERAY (Mme GUERIN) le père, ex-chauffeur	25.312	Rs	"
Mme RUREGUE Gabriel, veuve d'un garçon de bureau ..	4.216	Rs	"
Mme ROBERT Edmond, Veuve d'un fontainier .....	4.216	Rs	"
Mme GRENIER Jules, veuve d'un infirmier .....	2.112	Rs	"
Mme FONTAINE Maxime, veuve d'un concierge .....	16.872	Rs	"
Mme MELANIE Joseph, veuve d'un fontainier .....	2.808	Rs	"
Mme GRONDIN Philidor, veuve d'un gardien de marché	7.032	Rs	"
Mme FARGEOT Louis Marie, veuve d'un garçon de bureau	2.808	R	p.a.
Mineurs DARY s/l'acquit de Mme Rodia, le père ex- chauffeur .....	8.368	R	p.a.
Mme DARY Julien, veuve d'un chauffeur .....	7.496	R	"
DALLEAU Raphaël, ex-infirmier .....	24.600	R	"

Le premier Adjoint ff. de Maire,  
Signé: VALLON HOARAU.

Après échange de vues la proposition contenue dans le rapport ci-dessus est adoptée à l'unanimité.